

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 2017

Etaient présents : Mmes CHALLINE. KOCKEISEN. MULLER. PIECHOCKI. DOS SANTOS. VILLARD. SCHWAB. MAGI. MIOTTO.

MM. VIDILI. DURAND. CASTELLETTA. BASTIEN. JACQUES. GERMAIN. ZANNETTI. SANTORO. PIOVESAN.

Excusés : M. LAMORLETTE.

-o-

Le compte rendu de la séance du 30 juin 2017 n'appelle aucune observation.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue, le 4 juillet 2017, à la Mairie de Moutiers, en présence d'interlocuteurs de La Poste : M. Pascal REBOUCHE (Responsable d'exploitation), M. Pierre LA ROCCA (Délégué aux relations territoriales en Meurthe-et-Moselle) et M. Michel CESTER (Directeur du secteur de Briey). Lors de cette rencontre, le rapport formalisé a été présenté, ainsi que l'adaptation des horaires d'ouverture du bureau, à savoir une amplitude hebdomadaire de 16h au lieu de 21h actuellement, à compter du 4 septembre 2017.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les précédentes délibérations prises : le 9 novembre 2015, motion contre le projet de réorganisation du bureau de poste et le 2 juillet 2016, fermeture estivale du bureau de poste de Moutiers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les 2 précédentes délibérations et refuse de signer le rapport formalisé.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal l'intention de Monsieur DESCAMPS et Mme ROMANO, domiciliés 21 rue Sœur Emmanuelle, Briey, 54150 VAL DE BRIEY, d'acquérir les parcelles cadastrées section AK numéro 30, 31 et 32, d'une surface totale de 12,4 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de vendre ces parcelles de terrain comme suit : 10,87 ares constructibles au prix de 6 000 euros l'are soit 65 220 euros et 1,53 are non constructible, correspondant à la servitude de passage (1,08 are) ainsi que la servitude de tréfonds (0,45 are) au prix de 300 euros l'are soit 459 euros. Il précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, de bornage...) sont à la charge de l'acquéreur. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

-o-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création, à compter du 1^{er} octobre 2017, d'un poste d'Adjoint Technique, à temps complet.

-o-

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation. Il décide d'acquérir une action au capital de la société au prix de 15,50 euros auprès du Département de la Meurthe-et-Moselle. M. Robert SANTORO a été désigné en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée Générale. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, d'une manière générale, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant de concrétiser l'adhésion de la collectivité à la Société Publique Locale SPL-Xdemat.

-o-

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal de la Commune de Moutiers a décidé d'inviter chaque année, les personnes domiciliées dans la Commune et ayant atteint l'âge de 60 ans, à participer au repas des anciens. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que chaque convive pourra inviter une personne extérieure moyennant une participation de 41 euros.

-o-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes, pour l'année scolaire 2017/2018 : coopérative scolaire école Danielle Casanova 850 € et coopérative scolaire école Joliot Curie 520 € (soit 10 € par élève).

-o-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une participation exceptionnelle de 8,10 € par enfant, aux 44 élèves de l'école maternelle Joliot Curie, pour la sortie de juin 2017 au zoo d'Amnéville.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport 2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est mis à la disposition du public en Mairie. L'attribution de compensation 2017, pour Moutiers, s'élève à 134 616 euros.

-o-

Monsieur Michel PIOVESAN fait le point sur le cimetière. Il reste actuellement 12 concessions (places) dans le cimetière et 33 places aux columbariums. Une procédure de reprise de « concession échue », pour non renouvellement, est en cours ; ainsi qu'une procédure de reprise de concession en « état d'abandon ». La commission cimetière va se réunir prochainement pour décider des orientations.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recours a été déposé, par la société NUMERICABLE, devant le Tribunal Administratif de NANCY. Maître IOCHUM se constitue au soutien des intérêts de la Commune.

-o-

Monsieur le Maire fait part d'un arrêté accordant un permis de construire, sous réserve de l'implantation d'une réserve incendie. En effet, la borne incendie se trouve à plus de 200 mètres du projet. Le propriétaire a demandé le déplacement de cette borne, à sa charge. La collectivité a présenté un devis, d'une entreprise qualifiée pour ce type de travaux, qui s'élève à 17 304 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas participer financièrement à ces travaux. Il propose que le propriétaire se rapproche d'Orne Aval afin que le syndicat le dirige vers des entreprises agréées, pour d'obtenir de meilleurs tarifs.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, d'un courrier qu'il a reçu de Mme KRAEMER, sollicitant une participation financière de la Commune pour le paiement de sa facture de viabilisation en eau. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, rejette cette demande.

-o-

Monsieur le Maire fait part, au Conseil Municipal, d'un mail qu'il a reçu de la Directrice de l'école maternelle Joliot Curie, demandant s'il est possible d'utiliser le « budget fournitures scolaires » pour effectuer l'achat d'un vidéoprojecteur et d'un écran blanc. Monsieur le Maire, n'ayant pas eu le devis de ce matériel, propose que les membres de la Commission Scolaire étudient cette demande ultérieurement.

-o-

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers de demandes de subventions, ainsi que les dossiers de sinistres assurances.

-o-

Après avoir entendu les explications de Monsieur Régis ZANNETTI, après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient ses précédentes délibérations (9 novembre 2015, 4 avril 2016 et 14 juin 2017) et réitère sa demande de retrait du syndicat intercommunal pour la gestion de la Bourse du travail.

Le quorum n'ayant pas été atteint, lors de la réunion du vendredi 22 septembre 2017, une réunion est programmée le mercredi 27 septembre 2017 ; à l'ordre du jour est inscrite la demande de retrait du syndicat de la Commune de MOUTIERS.

-o-

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercient chaleureusement Mme Yvette LEONARDI pour sa lettre et son don de 150 €. Le Conseil Municipal est très sensible à votre générosité et apprécie tout particulièrement votre aide financière et la confiance que vous manifestez à la collectivité. Votre geste permettra de continuer de renforcer les actions menées. Le Conseil Municipal vous souhaite une bonne continuation, à la maison de retraite d'Epinal, et vous réitère ses remerciements pour votre soutien financier.

-o-

Madame Aline KOCKEISEN informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été déposée, auprès de l'académie, dans le cadre de l'appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité », pour l'acquisition de 2 TBI (Tableau Blanc Interactif). Ce projet a été construit collectivement avec la Directrice de l'école D.Casanova et s'élève à 8 790 € HT. La subvention de l'Etat peut couvrir 50 % du projet, soit 4 395€ HT.

*Le Maire,
Rémy VIDILI.*